

■ ■ ■ Retour sur un semestre de travail municipal

La synthèse ci-dessous résume les principales délibérations ou décisions prises en conseil municipal au cours des six mois écoulés. Nous y avons inclus le mois de décembre 2013, qui n'a pas été repris dans le dernier bulletin. Pour le déroulement complet et détaillé des réunions du Conseil, les comptes-rendus sont consultables sur l'affichage municipal, en Mairie, ou sur le site du village (www.lemaisnil.fr). Sachez également que les débats du conseil sont publics, sauf exception du huit-clos décidé par un vote du conseil municipal.

Décembre 2013

DELIBERATION : REVISION ANNUELLE DES PRIX DE CONCESSIONS ET DE LA TAXE DE SUPERPOSITION DU CIMETIERE (votée à l'unanimité)

Après discussion, l'ensemble du Conseil Municipal décide de fixer le prix des concessions comme suit :

Concession à 15 ans : 60 € le m²

Concession à 30 ans : 81 € le m²

Superposition d'un cercueil : 39 €

Adjonction d'une urne : 39 €

Un tiers du produit des concessions et de la taxe de superposition sera versé au Centre Communal d'Action Sociale.

DELIBERATION : TARIFS DE LOCATION DE L'ESPACE BOULINGUEZ

Le Conseil Municipal décide de maintenir pour 2014 les tarifs de 2013 :

- vin d'honneur habitants de Le Maisnil :
200 € (255 € pour habitants hors commune)

- vin d'honneur organisé par un traiteur pour le compte d'habitants hors commune : 255 €

-réception après funérailles pour Maisnilois :
135 € (180 € pour habitants hors commune)

Janvier

DELIBERATION : CREATION D'UN BUDGET ANNEXE A COMPTER DU 1^{ER} JANVIER 2014, POUR TOUTES LES OPERATIONS DU LOTISSEMENT DE LA FRESNOY. Après discussion, le Conseil Municipal adopte le budget suivant :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Recettes

70	Produits des services du domaine et des ventes	965 000,00 €
42	Opération d'ordre de transfert entre sections	965 000,00 €
TOTAL		1 930 000,00 €

Dépenses

011	Charges à caractère général	965 000,00 €
23	Virement section investissement	965 000,00 €
TOTAL		1 930 000,00 €

Lors du vote de la section **Fonctionnement**, le Conseil Municipal donne son accord par 10 voix Pour, 0 voix Contre et 0 Abstention.

SECTION INVESTISSEMENT

Recettes

21	Virement de la section d'exploitation	965 000,00 €
16	Emprunts et dettes assimilées	726 400,00 €
TOTAL		1 691 400,00 €

Dépenses

040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	965 000,00 €
16	Emprunts et dettes	726 400,00 €
TOTAL		1 691 400,00 €

Lors du vote de la section **Investissement**, le Conseil Municipal donne son accord par 10 voix Pour, 0 voix Contre et 0 Abstention.

DELIBERATION AUTORISANT LA VENTE DES PARCELLES DU LOTISSEMENT DE LA FRESNOY- (votée à l'unanimité)

Par délibération, M. le Maire a été autorisé à signer toutes les pièces nécessaires pour l'achat d'un terrain rue de la Fresnoy, et le prix de vente de 6 parcelles en cours de viabilisation dans le lotissement a été fixé.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces concernant la vente des parcelles de la 1^{ère} tranche du lotissement de la Fresnoy.

AUTRE POINT : Recrutement au secrétariat de la Mairie

La commission d'embauche a retenu la candidature de Monsieur Pierre-Antoine DE-LAVAL. Il travaille au secrétariat de la Mairie depuis le 6 janvier 2014.

DELIBERATION : CREATION D'UN POSTE D'ADJOINT ADMINISTRATIF DE 2^{ème} CLASSE A TEMPS NON COMPLET POUR LE SECRETARIAT DE LA MAIRIE

Monsieur le Maire propose de créer un poste d'adjoint administratif 2^{ème} classe à compter du 1er avril 2014 pour 27 heures hebdomadaires, au lieu de 23 heures actuellement. Une demande de suppression du poste d'adjoint administratif 2^{ème} classe à 23 heures hebdomadaires sera effectuée auprès du Comité Technique Paritaire.

La rémunération de l'agent sera calculée par référence à l'indice brut 330 - indice majoré 316 - échelon 1 de l'échelle 3 de la Fonction Publique correspondant au grade d'adjoint administratif de 2^{ème} classe, en vigueur à compter du 1^{er} février 2014.

Les crédits nécessaires seront inscrits au budget 2014.

Monsieur le Maire est chargé d'engager toutes les démarches nécessaires pour la création de ce poste et modifie en conséquence le tableau des effectifs de la Commune.

COMMUNAUTE DE COMMUNES DES WEPPEES
Réseau des médiathèques

La Communauté de Communes de Weppes a demandé aux communes d'indemniser les frais engagés par les animateurs et les bénévoles dans le cadre de formations et de déplacements à la Médiathèque Départementale du Nord. Le Conseil Communautaire a approuvé cette proposition.

La Commune de Le Maisnil assurera cette indemnisation par le biais d'une subvention pour l'association du Foyer Rural.

DELIBERATION : APPROBATION DE LA REVISION ALLEGEE DU PLAN LOCAL D'URBANISME

Vu les dispositions règlementaires et après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve à l'unanimité la révision allégée du Plan Local d'Urbanisme de la Commune de Le Maisnil.

Cette révision comprend l'intégration en

zone UA du surplus du terrain situé en zone A dans la continuité de l'aménagement actuel classé en zone UA, pour l'aménager conformément au permis délivré en date du 25 février 2013 (PA n° 05937112B0001).

DELIBERATION : APPROBATION DU RAPPORT DE LA CLECT AU SEIN DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE WEPPEES

La CLECT (Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées) prévoit des reversesments de fiscalité aux communes, notamment les allocations compensatrices versées selon un système dérogatoire (pour un montant total de 146 756 €). En 2013, une étude des budgets a été effectuée afin de connaître les montants des dépenses engendrées par chaque commune, par rapport aux montants des recettes économiques apportées à la CC Weppes.

Suite à cette étude, il a été proposé que chaque commune prenne à sa charge à hauteur de 15% le montant de l'allocation compensatrice théorique due individuellement. Le Conseil Communautaire, réuni le 13 février 2014 a approuvé le rapport de la CLECT mais n'a pas voté à l'unanimité la mise en place d'un nouveau calcul des allocations compensatrices provisoires pour 2014. C'est donc le calcul des allocations compensatrices actuel qui va continuer à s'appliquer.

Les montants d'attribution de compensations provisoires 2014 sont fixés comme suit :

Aubers : 7 323 €

Bois-Grenier : 61 447 €

Fromelles : 2 671 €

Le Maisnil : 2 407 €

Radinghem : 72 908 €

Conformément à la législation en vigueur, les conclusions de ce rapport doivent être entérinées par délibérations concordantes des Conseils Municipaux statuant dans les conditions de majorité qualifiée, soit les deux tiers des Communes représentant plus de la moitié de la population ou la moitié des Communes représentant plus des deux tiers de la population.

Après présentation par M. le Maire, et délibération, le Conseil Municipal accepte le rapport de la CLECT par 12 Voix Pour, 0 Voix Contre et 3 Abstentions.

Mars (suite)

AUTRE POINT : Syndicat d'Electricité

La fiscalisation de l'éclairage public a été votée pour 2014. Le montant s'élève à un peu plus de 13 000 € pour la commune de Le Maisnil.

L'éclairage public a été entièrement renouvelé sur la Commune avec une subvention de l'ADEME à hauteur de 30 % du coût des travaux.

La séance de conseil municipal du 28 mars a été consacrée à l'installation du nouveau conseil municipal. Sa composition et celle des diverses commissions ont été présentées dans un feuillet spécial, en avril.

Avril

L'approbation du compte administratif 2013 et l'affectation des résultats, le vote des taxes communales et des subventions, ainsi que le vote du budget 2014, sont détaillés en page 6 de ce bulletin.. Nous ne les reprenons donc pas ici.

DELIBERATION : DEPENSES D'INVESTISSEMENT A PREVOIR SUR LE BUDGET 2014 (votée à l'unanimité)

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal donne son accord pour les dépenses d'investissement suivantes :

- Columbarium,
- Panier de basket pour l'école,
- Vidéoprojecteur interactif pour l'école,
- Vidéoprojecteur pour la Mairie,
- Vidéoprojecteur pour l'Espace Boulinguez et installation d'une sonorisation adéquate,
- Enrobés pour le parking des Merlettes et la rue des Hallots .

DELIBERATION : TRAVAUX DE FINITION DIFFERES DU LOTISSEMENT DE LA FRESNOY (votée à l'unanimité).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal diffère les travaux de finition des permis d'aménager n° 059 371 12 B 0001 et n° 059 371 14 B 0001 : mise en place des couches de finition des voiries, parkings, éclairage public, espaces verts. Ils devront être achevés au plus tard le 31 décembre 2016.

INFORMATIONS SUR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE WEPPE

Les délégués et conseillers de Le Maisnil dans les différentes commissions de la CCWeppes sont répartis comme suit :

- Finances et Développement économique : Michel BORREWATER /Arnaud KEDZIERSKY
- Musée et Tourisme : Vincente GAUTIER/Catherine HERMANT
- Aménagement du territoire : Yves-Bernard DE BEURMANN/Vincente GAUTIER
- Travaux et Environnement : Alain BRICOUT/ Luc VAN DRIESSCHE
- Services et Communication : Catherine CHARLOT/Jean-Claude RUHANT
- Commission Mise à disposition des services : Didier DUQUESNE
- Commission d'Appels d'Offres : Michel BORREWATER/Luc VAN DRIESSCHE

Mai

Cette séance a été principalement consacrée à expliquer le fonctionnement d'un budget communal, à l'intention des nouveaux élus.

DELIBERATION : MODALITES D'APPLICATION DE LA TAXE DE SEJOUR SUR LA COMMUNE DE LE MAISNIL ET SON REVERSEMENT A L'OFFICE DU TOURISME DE WEPPE (votée à l'unanimité).

La compétence Tourisme est dévolue aux Communes. La taxe de séjour a été mise en place en 2004; les communes adhérentes la perçoivent et la reversent à l'O.T.W. Le produit en est affecté aux dépenses favorisant la fréquentation touristique de la commune.

Le conseil municipal adopte les modalités d'application de cette taxe, pour des tarifs compris entre 0,2 et 1,5 € par personne et par nuitée, suivant le barème établi en fonction de la catégorie d'hébergement. Ces tarifs sont alignés sur ceux de la Métropole lilloise et en suivront les évolutions annuelles.

AUTRE POINT

La présence de rats et de rats musqués a été constatée dans le village. L'USAN sera sollicitée pour mettre en place des opérations de piégeage. Une entreprise de dératisation sera contactée si le problème persiste.